

Paris, le 7 décembre 2010

### Chambres d'agriculture et CPIE<sup>1</sup> : 1<sup>e</sup> journée nationale pour la coopération en faveur de la biodiversité

La première édition des journées communes entre les Chambres d'agriculture et les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) s'est tenue à Paris le mardi 7 décembre. Elle marque la **coopération au niveau national** entre ces réseaux, formalisée en 2009 par une convention sur 3 ans, et est soutenue par le Ministère de l'Agriculture.

Cette **convention** vise à consolider et encourager les relations entre Chambres d'agriculture, CPIE et lycées agricoles dans les domaines d'action qui les intéressent conjointement. Elle porte sur **trois thèmes prioritaires** : agriculture et trame verte et bleue, dialogue territorial agriculteurs/habitants, qualité environnementale des exploitations. Cette convention cadre se veut donc **pragmatique**, avec une déclinaison locale, au cas par cas, en tenant compte des réalités locales.

En cette année 2010, déclarée par l'ONU année internationale de la biodiversité, cette première journée commune a été consacrée aux coopérations et actions en cours sur le terrain, entre CPIE, Chambres d'agriculture, et établissements d'enseignement agricole, sur le thème **agriculture et biodiversité**.

Pour l'Union Nationale des CPIE, avec son réseau de 78 associations labellisées, et les Chambres d'agriculture, riches de 116 établissements répartis sur l'ensemble du territoire, l'agriculture a en effet un rôle et une sensibilité particulière vis à vis de la biodiversité. L'enjeu est de **conjuguer performance économique des exploitations agricoles et respect de la biodiversité**, mais aussi de voir comment utiliser la biodiversité dans l'activité agricole. La combinaison de ces objectifs appelle des approches complémentaires, ce qu'offre une démarche partenariale telle que menée par les réseaux des Chambres d'agriculture et des CPIE. Plusieurs témoignages ont ainsi attesté des actions en cours, et des conditions nécessaires pour travailler entre réseaux : trame verte et bleue en Pas de Calais, étude d'impact d'une infrastructure en Maine et Loire, irrigation et biodiversité dans le Vaucluse, gestion des zones humides en Vendée.

« *La recherche de solutions applicables sur le terrain et viables pour les agriculteurs, demande écoute, réalisme et pédagogie. Les Chambres d'agriculture et les CPIE entendent poursuivre leurs coopérations, sur le terrain, en ce sens.* » ont déclaré Yvon BEC, président de l'UNCPIE et Yves François pour les Chambres d'agriculture.

#### Contacts Presse

##### Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture

Marie Besson – Tél : 01 53 57 11 37 – Port : 06 88 75 96 56  
[marie.besson@apca.chambagri.fr](mailto:marie.besson@apca.chambagri.fr)

Agence Albertine & Media - Tél : 01 48 24 04 50  
Bertrand de Tilleul – Port : 06 10 34 60 46  
[b.detilleul@albertine-media.fr](mailto:b.detilleul@albertine-media.fr)

[www.apca.chambagri.fr](http://www.apca.chambagri.fr)

##### Union Nationale des CPIE

26, Rue Beaubourg 75003 PARIS

Pic de la Mirandole - Tél : 02 51 14 16 20  
Danièle Mascaro - Port : 06 75 60 46 44  
[piclamirandole@reseune.fr](mailto:piclamirandole@reseune.fr)

[www.cpie.fr](http://www.cpie.fr)

<sup>1</sup> Un CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) est une association ancrée sur un territoire, dont la vocation est l'éducation, sensibilisation des citoyens à l'environnement et au développement durable, et à l'accompagnement des territoires vers le développement durable.

